



## Validité témoignage convubin

Par **Jp13380**, le **24/02/2021** à **05:39**

Bonjour

Un juge peut-il accueillir un témoignage fait par procès verbal d'un concubin ,mais le rejeter au seuf motif par écrit qui peut être sujet à caution du fait du concubinage .

De même un juge peut-il rejeter ,8 témoignages fait dans les formes légales au motif qu'ils n'ont pas été entendu par procès verbaux.

Par **youris**, le **24/02/2021** à **10:03**

bonjour,

voir ce lien sur la force probante d'un témoignage

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/force-probante-temoignage-7282.htm#:~:text=Article%20203%20du%20CPC&text=Le%20t%C3%A9moignage%20sera%20principa>

les témoignages ou attestations sont soumises à l'appréciation souveraine des juges du fonds.

salutations